

tion et qui a réuni un si grand nombre d'épiciers ici ce soir. Il prie les épiciers présents de vouloir bien donner leur avis sur les deux questions d'actualité. L'augmentation projetée des licences et l'empiètement croissant de l'Association des épiciers de gros.

M. S. D. Vallières explique en français le but spécial de l'assemblée; il énumère les mesures agressives prises dernièrement par les épiciers de gros; il rappelle que, il y a deux ans, le gouvernement de Québec a été sur le point, non pas d'augmenter les licences mais de les abolir, et que ce n'est que grâce aux efforts d'une députation envoyée à Québec qu'ils ont été épargnés. Il s'agit surtout aujourd'hui de s'unir pour chercher ensemble les moyens de combattre les empiètements des épiciers de gros. Il invite tous les épiciers présents à donner leur opinion.

M. John Robertson déclara qu'il était d'opinion de faire de l'opposition aux épiciers de gros. Le gouverneur en de Sa Majesté, avait lui-même une opposition à combattre et une opposition si forte que quelquefois elle renversait le ministère; est-ce que les épiciers de gros s'attendent à ce qu'on leur laissera régler sans opposition, sans discussion et sans consulta-

tion, les termes du commerce que nous ferons avec eux? Et pourquoi changer ainsi les conditions naturelles du commerce qui sont de favoriser le gros acheteur, l'acheteur d'expérience et de science; tandis que, avec le système actuel, le plus nouveau dans l'épicerie peut acheter un baril de sucre pour le même prix qu'un épicier de longue expérience et achetant quatorze barils. Il ne blâme pas trop cependant les épiciers de gros d'avoir consulté leurs propres intérêts, au point qu'ils ne sont pas obligés de porter le moindre stock, car tout ce qu'ils ont à faire, pour le sucre par exemple, c'est d'envoyer un ordre à la raffinerie demandant d'expédier 15 barils à leur client; et sur cet ordre, assis devant leur bureau, sans se déranger, sans déboursier un sou, ils font un bénéfice de \$12.00. N'est-ce pas exorbitant. Mais on leur a donné un mauvais exemple en adoptant la politique protectionniste qui empêche la concurrence américaine. Il est d'avis cependant que les épiciers détailliers doivent combattre le *combine* des épiciers de gros par tous les moyens possibles et il ne croit pas que le *combine* puisse résister à l'heure qu'il est, même, il sait que les règlements du *combine* sont violés tous les jours en faveur de certains clients, par un bon nombre de maisons de gros. Il déclare que si on présente une résolution dans le sens qu'il vient de donner, il la secondera avec plaisir.

M. S. D. Vallières, exposa en français les mêmes opinions. Il déclara que le *combine* était arrivé à un tel point qu'il était impossible à un épicier détailleur de gagner sa vie; l'épicier de gros se faisant un gros bénéfice sans se déranger de son bureau, sans faire de déboursés, tandis que le détailleur est obligé de travailler ferme et longtemps pour un profit beaucoup moindre et beaucoup plus aléatoire. M. Vallières approuve et endosse tout ce que vient de dire M. Robertson.

Le secrétaire à ce moment, donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Thackeray, secrétaire de l'association des Détailliers de Toronto, comme suit:

"Toronto, 15 octobre 1890.

"M. le secrétaire de l'Association des Epiciers de Montréal.

"Cher monsieur.

"A la dernière assemblée régulière de l'Association des Epiciers Détailliers de Toronto, tenue dans la salle Richmond, le 13 octobre au soir, j'ai reçu instruction de vous adresser la copie incluse d'une résolution qui a été adoptée à l'unanimité et de demander à votre association de nous communiquer son opinion sur la question.

"Je demeure,

"Votre respectueusement

"W. F. THACKRAY,
"Secrétaire."

A cette lettre était jointe la résolution suivante:

"Attendu que le système de *combine* est appliqué d'une manière excessive par l'Association des Epiciers de gros de la Puissance; et attendu qu'il est question de nouveaux mouvements dans cette direction qui constituent en réalité une véritable exaction qui pèse lourdement sur le commerce de détail, et dont le résultat est d'abolir partiellement sinon complètement la marge de profit du détailleur et d'entraver notre liberté d'hommes d'affaires:

"Nous nous engageons par les présentes à remplacer chaque fois qu'il nous sera possible, les marchandises "combinées" par d'autres dont le prix ne sera pas sous l'opération du "combine," car nous croyons qu'il est en notre pouvoir, comme fournisseurs des consommateurs, de placer sur le marché tout article de premier ordre en remplacement des articles placés sous le régime du "combine." Nous croyons que les prix fixés ainsi sont injustes pour le consommateur de même qu'il pour le détailleur et, en conséquence, nous décidons de nous opposer de toutes les manières possibles, à l'action de l'association du gros.

"Résolu aussi: Que nous croyons que l'on devrait prendre des moyens pour obtenir nos marchandises de premières mains, indépendamment du "combine."

"Proposé par M. Barron, secondé par M. Radcliffe, qu'une copie de cette résolution soit envoyée au secrétaire de l'Association des Epiciers de gros de la Puissance, à chacun des journaux de la ville et aux différentes associations commerciales du pays. — Adopté."

Après cette lecture, M. O. Ricard parle dans le même sens que les orateurs précédents; puis M. S. D. Vallières propose, secondé par M. Connaughton:

Que cette association remercie l'association de Toronto de sa communication et qu'elle endosse complètement la résolution qui vient d'être lue;

Et que cette résolution soit communiquée à la presse.

M. Connaughton, en secondant cette résolution, dit que les détailliers sont plus à blâmer que les épiciers de gros, car s'ils avaient montré moins d'apathie, les épiciers de gros n'auraient pas osé

leur imposer une pareille tyrannie. Cependant il croit que les épiciers de gros viennent de tuer la poule aux œufs d'or, en voulant trop forcer la note.

M. Boudreau fait remarquer que le comité aurait dû préparer une série de résolutions pour les présenter à l'assemblée, au lieu de s'en tenir à endosser celles de Toronto. Il répond au reproche d'apathie que vient de faire M. Connaughton, en faisant remarquer que l'association devrait agir avec plus de vigueur et travailler à enrôler tous les épiciers; voilà six mois seulement qu'il est épicier et il n'avait jamais entendu parler de l'association avant ce soir.

M. S. Demers défend l'association et ses officiers; il énumère leurs travaux et les résultats obtenus: quant à préparer des résolutions, il dit que le comité n'a voulu rien formuler, qu'il a préféré laisser toute liberté aux différentes opinions de se produire et que l'on a convoqué cette assemblée afin que tout le monde peut-être consulté.

La résolution de M. Vallières est alors adoptée.

Il est proposé par M. Demers, secondé par M. Manning: "Qu'un comité soit nommé parmi les membres de l'Association pour rencontrer les épiciers de gros et voir s'il y aurait moyen d'arriver à une entente."

M. Robertson s'objecte à ce qu'on s'humilie à aller discuter avec les épiciers de gros qui, eux, prennent toutes leurs décisions sans consulter le détail.

M. Walter Paul et M. A. D. Fraser parlent également contre toute tentative de conciliation; et finalement M. Demers, avec le consentement de l'assemblée, retire sa proposition.

M. O'Shaughnessy propose, secondé par M. Demers:

"Que le secrétaire reçoive instruction de préparer, avec l'aide du comité, une liste de tous les articles, vendus à des prix combinés, afin que chaque épicier puisse avoir cette liste devant ses yeux et, lorsqu'on lui demandera un de ces articles, tâcher d'en substituer un autre qui ne soit pas "combiné."

Pendant la discussion soulevée par cette résolution, M. Desormiers reprend la proposition de M. Demers et propose que le comité de l'Association s'abouche avec les épiciers de gros et essaie de négocier avec eux. Devant l'hostilité d'un certain nombre de membres, M. Desormiers ne presse pas la discussion de sa proposition qui est laissée en suspens.

M. Fraser, après avoir fait appel à l'union et à l'assistance des membres et des autres épiciers, proposa:

"Que la discussion ainsi que l'assemblée soient ajournés à quinze jours; et que, dans l'intervalle, le secrétaire écrive aux associations similaires par tout le Canada ainsi qu'aux principaux détailliers des différentes villes où il n'y a pas d'associations, afin de se procurer leurs opinions sur la praticabilité et l'opportunité de choisir certains articles de première nécessité produits par certaines fabriques et à ne tenir que ceux de ces fabriques en excluant les produits similaires de toutes les autres fabriques, que les unes ou les

autres puissent être ou ne soient pas dans "le combine." — Adopté. Et l'assemblée s'est ajournée.

EPICERIES.

Les membres de l'Association des commerçants d'œufs de l'Est (Eastern Egg Association) se sont réunis jeudi dernier à Montréal, et ont adopté unanimement une résolution demandant l'imposition d'un droit de 5c par douz. sur les œufs importés des Etats-Unis.

Un épicier de Boston dit, le *New England Grocer* a découvert que des seaux de graisse vendus par lui, venant d'une maison bien connue, avait un double fonds. L'espace entre les deux fonçures avait été rempli avec du sable. — Le poids formé par les matières étrangères superflues donnait au fabricant un bénéfice de 2c. par seau; c'est peu, mais sur mille seaux, cela fait \$20. Nous sommes sûrs que les seaux sains de Laing n'ont qu'un simple fond.

Le savon de Castille vient des pays de la Méditerranée, et est fait avec l'huile d'Olive. Il est emballé en boîtes. Chaque boîte contient douze morceaux pesant de 3½ à 4 lbs chacun. Il est si dur qu'il faut une scie pour le couper. C'est le plus pur savon qui existe et on l'emploie dans les hôpitaux pour le passage des blessures.

On en fait aussi aux Etats-Unis avec de l'huile de coton, mais celui-là ne vaut pas le savon importé d'Europe.

LA CRISE FINANCIERE A LONDRES

La crise financière à Londres qui a amené la suspension des paiements de la maison de banque Baring frères, a son origine dans la rage de placements à l'étranger qui paraît avoir pris les capitalistes anglais depuis une couple d'années. L'immense quantité de capitaux anglais qui ont été placés aux Etats-Unis, tant en actions de chemins de fer qu'en achat de propriétés industrielles, n'est qu'une portion du grand total de fonds anglais qui est allé se placer à l'étranger. Aux Etats-Unis, une partie de ces placements a mal tourné et n'a rapporté que des pertes; mais c'est surtout dans l'Amérique du Sud que les capitalistes anglais, pourtant si prudents d'ordinaire, se sont fait plumer.

La révolution du Brésil avait déjà fait baisser considérablement les fonds d'état et les valeurs industrielles de ce pays, valeurs dont la place de Londres était surchargée.

La République Argentine avait aussi trouvé à Londres des prêteurs complaisants. Son gouvernement avait emprunté millions sur millions pour faire face aux dépenses de son administration et de ses travaux publics; les capitaux anglais avaient été enfouis par millions de livres sterling dans des entreprises particulières, chemins de fer, quais, ranches etc.

Lorsqu'est venue la dernière révolution à la Plata, révolution causée en partie par une mauvaise administration financière qui avait mis l'or à 160 et 180 de prime, tou-